

# Aménagements temporaires & fabrique de l'espace public : quelle institutionnalisation ?

*Saint-Fons, un territoire d'expérimentation. Le cas de la Place Durel et du passage Victor Hugo*

Par Mathilde LACROIX

VA APU - 2018-2019

Maître de TFE : Benjamin Pradel

Président de jury : Philippe Genestier

Expert : Samuel Martin



## Contextualisation :

Les aménagements temporaires font partie des pratiques émergentes qui remettent en question les recettes de l'urbanisme traditionnel. Originaires d'Amérique du nord et initiées par des citoyens et des collectifs avec l'urbanisme tactique, ces pratiques se sont généralisées dans les pays occidentaux et ont su séduire la sphère institutionnelle. Elles s'inscrivent maintenant dans une démarche plus globale, celle de l'urbanisme temporaire. Il s'agit d'organiser et d'aménager des espaces divers de façon temporaire afin de valoriser et se réapproprier ces espaces en proposant de nouveaux usages ou bien en mettant en évidence ceux déjà présents dans l'optique d'une transformation spatiale au long terme (PRADEL, 2018). Lorsque ces aménagements sont utilisés en amont d'un projet dans l'optique de préfigurer un aménagement futur alors on parlera d'urbanisme transitoire de l'espace public.

Ces aménagements temporaires et transitoires intéressent la sphère institutionnelle car ils répondent à divers enjeux actuels. L'urbanisme de planification à bout de souffle, le retrait de l'État dans les aménagements, la diminution des dotations financières, la demande croissante de la participation dans les projets urbains, la prise en compte du temps dans les aménagements en lien direct avec les enjeux écologiques actuels sont des raisons pour lesquelles les institutions remettent en question la fabrique de la ville et tentent de trouver des solutions aux problèmes identifiés. L'urbanisme temporaire semblent être un moyen d'y remédier, au moins en partie. Ainsi, à travers ce mémoire nous questionnons la possibilité d'une institutionnalisation de l'aménagement temporaire comme nouvel outil d'un urbanisme en constante évolution.



Figure 1 : Exemples de projet d'aménagement temporaire

## Résultats :

Pour tenter de répondre à cette problématique nous avons étudiés deux projets d'urbanisme transitoire de l'espace public menés par la Métropole de Lyon et situés à Saint-Fons. Il s'agit du projet de la Place Durel, une place publique historique accueillant deux fois par semaine le marché de la ville mais où les usages sont globalement restreints. À travers les aménagements temporaires, l'objectif est de réactiver cette place, développer et expérimenter des usages dans l'optique d'un réaménagement futur définitif dont les contours et la temporalité ne sont pas encore à l'agenda. Le second projet est intégré dans un projet de ZAC nommé Carnot-Parmentier qui s'inscrit dans le cadre d'un renouvellement urbain avec la transformation d'un quartier d'habitat social en un écoquartier. Étant donné la temporalité du projet et l'ambition d'en animer la transformation, l'idée de plusieurs aménagements temporaires préfigurant l'avenir a été inscrit dans une mission d'accompagnement des habitants à la transformation du quartier, avec une première expérimentation : le passage Victor Hugo.



Figure 2 : Aménagements temporaires sur la Place Durel

Par le biais de ces projets, nous avons identifié une dynamique d'institutionnalisation des aménagements temporaires. Celle-ci reste fragile par la présence de nombreuses limites. Les limites financières, le manque de lignes budgétaires claires et calibrées selon les besoins mettent en difficultés les prestataires, le croisement des budgets des différents acteurs institutionnels, les besoins de clarifications de l'implication de chaque acteur et leurs missions, le manque de transversalité au sein des institutions ne permettant pas d'appréhender les besoins des prestataires, les décalages entre les attentes et la réalité non ajustés, sont des exemples illustrant ces limites. Les dépasser en améliorant les liens entre les acteurs, sur le terrain et dans les méthodes de faire lui permettra de consolider la pratique et l'institutionnaliser plus durablement par l'émergence de modes de faire partagés

À une échelle plus globale, nous identifions également une dynamique d'institutionnalisation des aménagements temporaires par les nombreux projets de ce type mis en place, la réalisation de guides méthodologiques sur le sujet, l'assouplissement de certaines normes juridiques, la professionnalisation de nouveaux acteurs de l'urbain et l'engouement de l'aménagement temporaires au-delà des centres villes qui laissent supposer que l'urbanisme temporaire est fait pour durer.